



Conditions générales de vente de formation

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par DE LA VIE DANS MA CUISINE SRL, ci-après appelée « DLVDMC ». Le terme « participant » désigne le Client, c'est-à-dire la personne s'inscrivant à une formation proposée par DLVDMC. Le fait de s'inscrire à l'une ou à l'autre des formations implique l'adhésion entière et sans réserve du participant aux présentes conditions générales de vente. Celles-ci prévalent sur tout autre document du participant.

2. Modalités d'inscription

Le participant s'inscrit en complétant le formulaire en ligne disponible sur le site internet.

Les CGV s'appliquent à compter de la date d'envoi du formulaire d'inscription en ligne par le participant. Ce dernier reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, et déclare les accepter entièrement et sans réserve. L'inscription du participant devient ferme et définitive lorsque DLVDMC reçoit le paiement.

Le participant dispose de 14 jours de droit de rétractation légal à dater de son inscription en ligne.

3. Langue et moyens de communication

Sauf mention contraire, la formation et les supports de cours sont en français.

4. Prix de la formation et modalités de paiement

Le prix par participant ainsi que les modalités de paiement sont indiqués sur le formulaire d'inscription, le devis ou la convention de formation. Sauf mention contraire, tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes. Le tarif des formations comprend les droits d'inscription, les frais de dossier, les supports (en version numérique ou papier) et les frais d'examen (si applicable). Le prix ne comprend pas le coût des ouvrages et du matériel conseillés, les frais d'hébergement, de stationnement et de transport. Les montants facturés sont payables dès réception de la facture par virement bancaire ou en espèces. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le participant de pénalités de retard fixées au taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le participant qu'elles ont été portées à son débit. En outre, une indemnité forfaitaire de 90 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Toute formation commencée est due en totalité même en cas de participation partielle ou d'abandon du participant.

5. Annulation de la formation par le participants

Tout annulation ou abandon doit être signalé par écrit à DLVDMC, 52 avenue des Combattants à 1332 Genval - Belgique. Pour le cas où le stagiaire abandonnerait la formation avant son terme, ladite formation ne fera l'objet d'aucun remboursement et le coût de la formation dans son intégralité sera dû, sauf survenance d'un cas de force majeure comme indiqué ci-dessus. Dans certains cas exceptionnels dûment justifiés (maladie grave, accident, etc.), DLVDMC pourra procéder à un remboursement partiel ou intégral des frais d'inscription. Les décisions prises par DLVDMC en la matière sont discrétionnaires.

6. Annulation de la formation par DLVDMC

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour DLVDMC, DLVDMC se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard 1 semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés. DLVDMC se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les formateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (force majeure, indisponibilité du/des formateur(s) et autres). En cas de réalisation partielle par DLVDMC, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

7. Force majeure :

En cas de force majeure, DLVDMC s'octroie le droit de postposer les cours. Les cours pourront également être assurés par visioconférence, si aucune autre solution n'est envisageable. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé.



8. Exclusion et refus de commande

DLVDMC se réserve le droit d'exclure le participant de la formation si le participant n'a pas effectué l'intégralité du paiement avant le début de la formation ou si le comportement du participant gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquait gravement aux présentes CGV.

9. Attestation de formation et certification

Sous réserve que le stagiaire ait suivi au minimum 80% de la formation, réussi à l'examen de fin de cycle (si applicable) et que DLVDMC ait reçu la totalité du règlement de la formation, il sera délivré le diplôme correspondant à la nature de la formation suivie. Le diplôme délivré à l'issue des cursus de formations après contrôle des connaissances est un certificat de compétences et non un diplôme d'état.

10. Responsabilité – Indemnités

DLVDMC, à travers le contenu de ses sites internet, de ses publications, et de ses formations ou ne fournit aucun conseil médical, diagnostic ou traitement et ne visent en aucun cas à remplacer les services et conseil d'un médecin. Demandez toujours l'avis de votre médecin ou d'un autre professionnel de la santé qualifié si vous avez des questions au sujet d'un problème de santé ou suite à une lecture de contenu produit par notre organisme de formation. Le participant s'engage à pouvoir pratiquer les techniques associées aux cursus de formation sans contre-indication médicale. Il appartient au participant de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation et de souscrire à une assurance spécifique si nécessaire. Les formations organisées par DLVDMC ne se substituent en aucune façon à un enseignement médical. En aucun cas, les certificats délivrés par DLVDMC n'autorisent leurs titulaires à poser des diagnostics de maladies ou à prescrire des médicaments. DLVDMC s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et ce dans le cadre d'une obligation de moyen. Les recours en responsabilité à l'encontre de DLVDMC portant sur des dommages matériels ou immatériels résultant de l'utilisation du contenu de la formation dispensée ou des supports pédagogiques sont exclus par principe en l'absence d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave prouvée par le participant. DLVDMC n'est pas responsable des dégâts corporels que le participant s'inflige à lui-même, ni responsable des objets et effets personnels du participant. En aucun cas, la responsabilité de DLVDMC ne pourra être engagée à titre de tout dommage indirect quelconque. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de DLVDMC envers le participant, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu, est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le participant et est en tout état de cause limitée au montant payé par le participant dans le cadre de la formation. Dans tous les cas, la responsabilité de DLVDMC est exclue en cas de force majeure.

11. Propriété Intellectuelle

DLVDMC détient seule tous les droits intellectuels afférents au contenu de la formation dispensée et des supports pédagogiques sous forme papier ou numérique qui seraient éventuellement remis au participant. Le participant s'interdit de, notamment, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des non participants de la formation ou à des tiers les supports pédagogiques mis à sa disposition, sous peine de poursuites judiciaires.

12. Confidentialité

Le participant s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que DLVDMC aura pu lui transmettre dans le cadre de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13. Droit à l'image

Sauf contre ordre de la part du participant notifié par écrit lors de l'inscription, vous donnez votre autorisation à ce que des photographies pouvant vous identifier personnellement soient éventuellement prises durant la formation et publiées sur le site internet de la formation, sur les réseaux sociaux ainsi que dans diverses publications de DLVDMC (brochures, etc.).

14. Protection des données

DLVDMC s'engage à respecter la vie privée des utilisateurs de ses sites internet et des participants à ses formations, notamment dans le traitement de leurs données à caractère personnel.

DLVDMC met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui sont demandées au participant sont nécessaires au traitement de son inscription et sont uniquement destinées aux services de DLVDMC. Conformément à la loi du 1 août 2018 modifiée relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le participant dispose d'un droit d'information, d'accès, d'opposition, et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant aux coordonnées suivantes :

DE LA VIE DANS MA CUISINE SRL
52 avenue des Combattants
1332 Genva
Belgique

15. Juridiction et droit applicable

Les CGV sont régies par le droit belge. Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être précédé d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Tout litige découlant du ou en lien avec les CGV sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de Nivelles, Belgique.

